

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

sud éducation



Le journal des syndicats et de la fédération **sud** éducation
numéro 68 - septembre / octobre 2016
www.sudeducation.org

Les fossoyeurs

Najat Vallaud-Belkacem

François Hollande



« Déjà un classique du genre. Époustouflant ! »
49.3 Magazine

En 3D Max
dans vos salles
de classe
surchargées

**Il leur reste peu de temps pour enterrer
définitivement l'Éducation nationale !**

Le compte à rebours a commencé !

Par les réalisateurs de « La Loi Travail, ça trompe énormément ! »

Union
syndicale
Solidaires

Le ministère prend son temps

Il aura fallu un an au ministère pour rendre public le rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, sur « l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires » : on le comprend ! Tout ce que Sud éducation ne cesse de dénoncer depuis 2013 se trouve confirmé !

La réforme qui devait, selon la pub du ministère, permettre à toutes de mieux apprendre a, en fait, un impact nul sur les apprentissages. Au contraire, elle a engendré des déséquilibres dans la répartition des domaines d'apprentissage et a mis en concurrence les temps scolaires et périscolaires.

Le rapport souligne également que la concentration des élèves n'est pas favorisée par la réforme et se trouverait même réduite. Les élèves auraient prétendument davantage de temps pour apprendre mais en réalité, ils et elles en ont moins car ils et elles sont fatiguées

et beaucoup moins concentrés. Alors que le ministère vient d'entériner définitivement les dispositions du décret Hamon, dérogatoires à la loi, le rapport pointe les problématiques liées à la disparité de ces dispositions dérogatoires.

Finalement la réforme n'aura profité qu'aux activités périscolaires ! Mais, comme leur mise en place est très variable d'une commune à l'autre, elle renforce de fait les inégalités. Bien triste bilan pour une réforme pédagogique qui devait les combattre et favoriser la réussite de toutes.

Pour Sud éducation l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires est toujours d'actualité. Réformer les rythmes scolaires nécessiterait une réflexion plus large sur une autre école dans une autre société, égalitaire et autogestionnaire (<http://www.sudeducation.org/Rythmes-scolaires-Une-vraie-fausse.html>).

Le Conseil d'État annule la circulaire !

Le 23 mars 2016, le Conseil d'État a annulé la circulaire du 29/04/15 relative aux obligations de service des personnels d'enseignement du second degré, qui prévoyait d'imposer 1,5 heure supplémentaire, en contradiction avec le décret 2014-940 refondant les obligations de services du 2nd degré, lequel ne prévoit qu'une heure supplémentaire non refusable. Le ministère voulait se donner cette possibilité pour ajouter, à cette heure supplémentaire, les heures de pondérations en REP+ et en lycées généraux et technologiques.

Sud éducation, seule organisation à avoir attaqué cette disposition, se félicite de cette décision. **Dans les services de cette rentrée, une**

seule heure supplémentaire pourra de nouveau être légalement imposée au maximum (et aucune pour raisons de santé). Rappelons que nos obligations d'heure d'enseignement sont des maxima de service. Il est donc possible d'être en dessous, sans être payé-es moins. Les minima ne sont pas hors la loi !

Pour Sud éducation, une heure supplémentaire, c'est déjà trop ! Nous demandons la transformation des heures supplémentaires en poste pour partager le travail et l'intégration de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) au traitement, une véritable hausse des salaires et la réduction du temps de travail !

éducation Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :

17, boulevard de la Libération

93200 Saint-Denis

Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 09-85-94-77-60

e-mail : fede@sudeducation.org

Union syndicale
Solidaires

Joignez / rejoignez-nous

Les fossoyeurs

Najat Vallaud-Belkacem

François Hollande



« Déjà un classique du genre. Époustouflant ! »
49.3 Magazine

**Il leur reste peu de temps pour enterrer définitivement l'Éducation nationale !
Le compte à rebours a commencé !**
Par les réalisateurs de « La Loi Travail, ça trompe énormément ! »

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

**Encart jeté en aléatoire pour certains destinataires
Journal trimestriel réalisé par la fédération des syndicats**

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

« Je n'ai jamais pensé qu'on était en face d'un mouvement puissant. Je n'ai pas senti une déferlante, avec une indication, pour moi très importante, les jeunes. Il y a eu des jeunes dans le mouvement, ils n'y sont pas restés, on n'a pas eu de décrochage, de blocage de lycées, et ça change tout, la présence des jeunes ».

François Hollande a bien raison... au moins sur le dernier point de ses propos, recueillis par Gérard Davet et Francis Lhomme, et publiés dans *Le Monde* du 23/08/16.

Dès le début du mouvement contre la loi travail et tout son monde -le capitalisme, les banques, la consommation, le Medef et la police- il y avait beaucoup de jeunes dans la rue et même de très jeunes. Il y avait des collégien-es, lycéen-es et apprenti-es et aussi des chômeur-ses et des précaires. Des organisations de jeunesse ont rejoint l'intersyndicale nationale.

Mais la question à se poser, et qu'il préfère éluder, est « pourquoi les jeunes ne sont-ils/elles pas restés-es ? ».

Une des réponses, c'est qu'ils/elles ont été, dès le début, la cible de violences policières. Ils/elles ont été gazé-es aux lacrymos, malmené-es, « plaqué-es plié-es » et violemment interpellé-es. Les médias ont diffusé en boucle « les violences » -évidemment, celles des « casseurs »- jamais celles des forces de l'ordre ! Les jeunes ont été criminalisé-es, arrêté-es, placé-es en garde à vue, fiché-es. Ceux et celles qui avaient « séché » les cours pour manifester ont été sanctionné-es, d'abord, par l'institution scolaire (conseils de discipline, exclusions, renvois de l'internat, etc.), ensuite, par l'institution judiciaire. C'est la double peine ! Comme pour ce lycéen mis en garde à vue, la veille des épreuves du baccalauréat.

Pourtant, l'année scolaire 2016, reste un bon cru ! Le taux de réussite au bac affiche des records !

Il y a 45 ans, déjà, Gérard Mendel, fondateur de la sociopsychanalyse et chargé par l'UNESCO d'une

réflexion sur l'autorité, écrivait : « Cette année 1971, où l'on a tant parlé « d'agitation lycéenne », les observateurs reconnaissent que l'on n'a jamais autant travaillé dans les classes terminales ».

Pour lui, « les jeunes », classe d'âge soumise à l'institution scolaire, forment dans nos sociétés modernes une véritable « classe sociale ». D'autant qu'à notre époque, on assiste à la désagrégation du consensus social, jadis fondé sur le principe d'autorité. Le principe d'efficacité a pris le relais. Il tend à développer son ordre social propre - fondé, non plus sur l'autorité, mais sur la force.

Effectivement, le danger, surtout depuis les attentats, est de voir notre société et notre jeunesse se soumettre à ce consensus social basé sur la force nue et policière. Les médias diffusent des reportages sur l'engagement des jeunes, valorisent ces nouvelles recrues volontaires des forces de l'ordre. Ils/elles apparaissent comme de nouveaux héros. La sécurité devient ainsi un véritable objet de fascination, enraciné dans des peurs inconscientes et irrationnelles.

Aujourd'hui, une autre voie demeure encore possible. Selon Gérard Mendel, nous pouvons nous libérer de ces peurs irrationnelles par « une révolution pédagogique » dont l'institution scolaire serait le lieu d'apprentissage. Il faut dès lors travailler avec les jeunes, et le jeune encore présent dans l'adulte que nous sommes devenus, à la construction d'un nouveau consensus fondé sur l'institutionnalisation du conflit - non pas vécu comme lutte à mort, mais comme jeu sans fin d'antagonismes eux-mêmes évolutifs. Il appartient à notre génération de faire de cette utopie pédagogique émancipatrice une réalité.

La prolongation de l'état d'urgence, les surenchères politiciennes racistes et sécuritaires, l'annonce du renforcement de la sécurité dans les écoles, à la rentrée, imposent de pouvoir proposer d'autres valeurs que l'usage de la force en réaction à la peur de l'autre.

SECOND DEGRÉ

p.4 **Réforme du collège : une rentrée EPIque...**

PRÉCARITÉ

p.5 **Les AED contre la précarité organisée !**

ÉVALUATION

p.6-7 **L'évaluation par compétence : de l'entreprise à l'école**

LUTTE ANTI RÉAC

p.8 **Le verdict du procès des JRE : la diffamation reconnue**

DROIT DES FEMMES

p.9 **Région Île de France : plan d'austérité sur les droits des femmes**

GESTION DU PERSONNEL

p.10-11 **Annonces sur les salaires et l'évaluation des enseignants-es**

RÉPRESSION

p.12-13 **Atmosphère sécuritaire**

PALESTINE

p.14 **Sud éducation soutient les enseignants en lutte et le syndicalisme indépendant**

NUIT DEBOUT

p.15 **Entretien avec NUIT DEBOUT Rodez**

FORMATION SYNDICALE

p.16 **Les enseignements artistiques : un des vecteurs d'une école émancipatrice**

Réforme du collège : une rentrée EPIque...

SECOND DEGRÉ

Comme nous nous y attendions, la mise en place de la réforme du collège, dans le cadre de la « refondation de l'école », s'avère ardue pour chaque établissement. La cacophonie est au rendez-vous et l'absence d'harmonisation patente. Les chef-fes d'établissement ont dû jongler, pour réaliser les emplois du temps des élèves et des professeurs, avec les alignements nécessaires à la mise en place des Aides Personnalisées (AP), des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), des groupes de langues, le tout en tenant compte des disponibilités des salles ou de la possible co-animation lors de ces nouveaux dispositifs obligatoires.

L'année scolaire passée a été marquée par la prolifération de réunions pour préparer la mise en place de cette réforme, le plus souvent hors du temps devant élèves ou même, in extremis, le 04 et le 05 juillet ! Il est donc évident que la plupart des EPI ou des AP sont encore en cours d'élaboration, même si les professeur-es du 2nd degré n'ont pas eu d'autres choix que de travailler cet été pour ne pas être submergés à la rentrée par les nouveaux programmes, les AP et les EPI.

Des formations insuffisantes

Les 5 journées de formation obligatoires pour les enseignant-es, imposées au dépens de notre formation continue annuelle, ont été un énorme temps perdu, en plus d'être une gageure. Censées nous éclairer, elles ont surtout réussi à brouiller les cartes avec des informations souvent contradictoires, des formateurs ou formatrices non formés-es,

des documents non finalisés ou d'autres trop « précieux » pour être distribués aux enseignant-es et seulement proposés à la consultation ! Certes des informations ont été mises en ligne, mais la consultation des sites « educ.gouv » ou « eduscol » reste toujours une épreuve de force et les documents fournis manquent souvent de clarté et de concision.

Les parents d'élèves quant à eux se sont régalés, ces formations obligatoires leur ayant donné des arguments supplémentaires pour se plaindre des nombreuses absences des enseignant-es.

Pendant ces réunions, au contenu trop léger et à la durée insuffisante, les professeur-es ont -encore une fois- servi de têtes chercheuses pour réaliser des propositions pertinentes de cours, d'EPI ou d'AP en tenant compte du nouveau livret unique de compétences ou des nouveaux programmes. Un véritable casse tête peu concluant et souvent fastidieux au vu du travail à mener déjà dans les classes et des autres impératifs liés au métier. Les enseignant-es du 2nd degré ont fini l'année épuisés-es, découragés-es et désorientés-es, avec -encore- cette impression désagréable d'être laissés-es seuls face à une immensité de questions et de pistes de travail possibles.

Des nouveautés qui masquent la réalité

Si l'on en croit la brochure ONISEP distribuée à tous les élèves de collège en fin d'année dernière, les « nouveautés mises en place pour mieux apprendre » vont permettre

des « parcours éducatifs pour développer son esprit critique, sa créativité et son sens de l'autonomie. » Visiblement, le ministère a de l'argent pour soigner la propagande ! Sud éducation lutte pour une autre école, d'autres pratiques pédagogiques, et donc pour un autre collège. Mais la réalité du terrain, vécue par l'ensemble des collègues du second degré nous démontre -s'il en était besoin- qu'il s'agit encore d'une contre-réforme drapée dans les habits vertueux de la pédagogie. L'inspiration revendiquée de structures innovantes masque juste l'adaptation du système éducatif aux logiques de rentabilité, véritable objectif de cette réforme, basée sur l'autonomie des établissements, la concurrence entre les disciplines et les équipes, les financements aux projets...

Mais à quand une véritable réforme du collège, comme celle revendiquée depuis longtemps par Sud éducation, basée notamment sur :

- Une réelle concertation des équipes intégrée dans leurs heures d'enseignement ;
- une baisse des effectifs par classe pour permettre un réel accompagnement individualisé ;
- un véritable projet d'école polytechnique garantissant à tout-es les élèves l'exploration des savoirs techniques, manuels, artistiques ou théoriques et s'appuyant sur des pratiques pédagogiques réellement coopératives et émancipatrices...

Sud éducation Deux Sèvres

Les AED contre la précarité organisée !



PRÉCARITÉ

Les AED de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois réunies en AG le vendredi 20 mai à la bourse du travail d'Aulnay.

La mobilisation contre la loi travail a-t-elle servi de déclencheur ?

Mi-mai, des assistant-es d'éducation (AED) et pédagogiques (AP) ont décidé, malgré les pressions et les risques, de dire stop à la précarité et à l'injustice salariale dont ils-elles sont victimes. À Marseille, en Seine-Saint-Denis, dans le Gard et l'Ille-et-Vilaine, jours de grève et rassemblements devant les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ont rythmé la fin de ce printemps. Au plus fort de la mobilisation, les AED et leurs soutiens étaient ainsi 200 à Marseille (le 24 mai), une quarantaine à Bobigny et une cinquantaine à Nîmes (le 7 juin), une vingtaine à Rennes (le 16 juin). Avec, au cœur des revendications : la fin de la limite des six ans de contrat et l'obtention de l'indemnité d'éducation prioritaire.

En effet, alors qu'ils-elles sont quotidiennement en contact avec les élèves, les assistant-es d'éducation sont les seul-es à ne pas toucher d'indemnité lorsqu'ils-elles travaillent en éducation prioritaire. Comment justifier une telle inégalité de traitement ? Sur le fond, la revendication est évidente et a porté la mobilisation. Mais le mouvement de ce printemps ne s'est pas limité à la demande -plus que légitime- d'une indemnité. Plus largement, c'est la précarité qui est dénoncée. Les contrats sont beaucoup trop courts, généralement d'un

an, parfois moins ; ce qui est extrêmement contraignant d'un point de vue matériel, sans parler des obstacles que cela pose à tout engagement syndical. Par ailleurs et surtout, il est impossible d'être AED au-delà de six ans. Or, de plus en plus de travailleur-ses précaires font du métier d'AED leur activité principale et non un moyen de poursuivre leurs études. Pour ceux et celles-là, que se passe-t-il au bout de six années au service de l'Éducation nationale ? Dans le meilleur des cas, ils-elles peuvent être embauché-es comme agent-es administratif-ves ; le plus souvent, c'est le chômage et la galère. Un tel constat rend plus que jamais nécessaire la titularisation, sans condition de concours ni de nationalité, de l'ensemble des AED, et la mise en place d'un vrai métier d'éducateur-trice scolaire. De nombreuses personnes sortiraient ainsi très concrètement de la précarité. En outre, on voit mal en quoi cela nuirait aux étudiant-es qui pourraient toujours démissionner lorsqu'ils-elles le souhaitent.

La précarité... un dispositif voulu par l'EN

Face à ces revendications, les DSDEN se contentent de dire qu'elles n'ont pas la main. À peine les AED de Marseille ont-ils-elles trouvé chez le secrétaire général de l'inspection un soutien « personnel » pour des contrats de trois ans, dont on attend toujours une quelconque traduction

concrète. Sur la titularisation, les responsables administratif-ves estiment que toute CDIisation ou titularisation bloquerait les postes et empêcherait d'accueillir les nouveaux et nouvelles étudiant-es. De telles réponses ne témoignent pas seulement de l'indifférence cynique de l'administration. Elles montrent que la précarité des AED n'est pas un dommage collatéral de politiques d'austérité, mais un dispositif voulu par l'Éducation nationale.

Ce genre de réponses témoigne par ailleurs de l'incapacité de l'administration à comprendre les évolutions à l'œuvre chez les personnels de l'Éducation nationale. Bien sûr, on ne voit que ce que l'on veut voir, surtout lorsque la question des moyens se pose. À nous donc, d'ouvrir les yeux de ceux et celles qui voudraient bien les garder fermés !

Il ne peut y avoir de victoire sur ces questions qu'à l'échelle nationale. Pour cette raison, les AED de Seine-Saint-Denis constitué-es en collectif devraient appeler toutes les vies scolaires à se réunir en AG le jeudi 22 septembre pour discuter d'une journée de grève nationale début novembre. Entre la fin des périodes d'essai en septembre et le blackout médiatique qui accompagnera la présidentielle fin 2016, la fenêtre est grande ouverte pour la mobilisation !

**Sud éducation
Seine-Saint-Denis**

L'évaluation par compétence : de l'entreprise à l'école

ÉVALUATION

Compétences, compétitivité, ou encore compétition, des notions étroitement liées dans la tête des grandes patronnes et des commissaires européens en charge de l'éducation.

Qu'en est-il, pour nous, enseignants? Pour les un-es, il s'agit d'une réforme qui permettra de raccrocher les mauvais-es élèves fâché-es avec le système éducatif et martyrisé-es par la tyrannie de la note (note qui sera abolie). Il suffirait de l'aménager quelque peu (notamment pour régler le problème de surcharge de travail qu'elle induit), en permettant aux enseignant-es de se l'approprier. Ici, la **dimension utilitariste et managériale** de ce projet est purement niée. Pour d'autres (dont nous sommes), avant d'être une réforme ambitionnant la démocratisation scolaire (en réalité une massification), il s'agit d'abord d'un projet politique qui vise à redéfinir les finalités du système éducatif conformément aux souhaits du monde de la grande entreprise. Qui est à l'origine de cette réforme? Dans quel contexte a-t-elle été élaborée? Quel en était le but premier? Nous essayerons très modestement ici, de répondre à ces questions fondamentales. Le caractère éminemment polysémique de la notion de compétence a permis de coaliser un certain nombre de courants pédagogiques opposés (les « conservateurs », les tenants du « pédagogisme », les tenants d'une école efficace...), il constitue donc à la fois sa force et sa faiblesse, il ne sera pas abordé ici (faute de place).

Aux origines de l'évaluation par compétence : contexte fondateur

Pour simplifier au maximum le problème, il conviendra de distinguer deux périodes :

• De l'après-guerre aux années 1980 :

Dans cette période de forte croissance économique, le compromis Fordiste, permet le « plein emploi » (avant tout pour éviter la « contagion communiste »), le monde de l'entreprise est en pleine mutation, on passe de l'entreprise familiale centralisée et bureaucratisée, dont l'objectif est de développer une production/consommation de masse reposant sur l'organisation rationnelle du travail et le marketing. Dans ce contexte où le planisme sévit, et afin de fournir la main-d'œuvre que réclame cette période de croissance, le pouvoir économique demande aux politiques d'assurer une mise en relation directe entre l'école et l'économie, mais il ne cherche pas encore à s'immiscer dans les contenus des programmes. On peut par exemple citer l'allongement de la scolarité jusqu'à 16 ans au service de l'économie (réforme Berthoin, 1959).

• Des années 1980 à nos jours :

Depuis la décennie 1980, l'accélération des innovations techniques (en particulier dans le domaine informatique), crée un environnement économique et industriel de plus en plus instable dans lequel les possibilités de prévisions se réduisent. Dans une économie se globalisant, cette situation va engendrer la flexibilisation du marché de l'emploi et la précarisation croissante des travailleurs et travailleuses. C'est dans ce contexte que le **lobby industriel** (en particulier l'*European Round Table*, ERT, constitué de Volvo, Peugeot, Nest-

lé, Siemens...) va exiger la mise en place de nouvelles politiques adéquationnistes censées permettre à l'école de s'adapter à cette réalité économique : **à la flexibilisation du marché du travail doit correspondre une flexibilisation des processus d'apprentissage**. Il s'agira de passer de l'éducation qui délivrait des diplômes figés, à la formation comprise comme l'acquisition de compétences (tout au long de la vie), et c'est ainsi qu'après avoir été imposé dans le monde de la grande entreprise, le projet des compétences verra le jour dans la sphère éducative (d'abord aux USA, au Canada et en Belgique).

En voici quelques repères historiques :

- 1989 : l'ERT, remet son fameux rapport sur l'économie de la connaissance qui plaide pour une rénovation accélérée du système d'enseignement et de leurs programmes.

- 1999 : le colloque Neufchâtel signe l'aboutissement du projet « Deseco » (Définition et Sélection des Compétences clés), lancé deux ans auparavant.

- 2000 (mars) : Sommet de Lisbonne où le conseil de l'Europe invite les ministres de l'éducation, membres, à adopter un cadre pour définir les compétences de base et la formation tout au long de la vie.

- 2005 : à la suite du rapport Thélot (2004), et dans le cadre de la loi d'orientation de 2005, la France met en place son socle commun (fortement inspiré du modèle européen).

Quels liens avec le monde de l'entreprise ?

Sans prétendre établir un lien de causalité entre l'introduction des compétences dans l'entreprise et son introduction dans le système scolaire, nous proposons de mettre en regard quelques évolutions (quasi-concomitantes) dans ces deux milieux respectifs, chacun-e pourra en tirer sa propre conclusion :

Compétences dans l'entreprise	Compétences à l'école
L'individu salarié acteur	L'élève sujet acteur dans une forme de « pseudo-constructivisme » (loi d'orientation de 1989)
Carrière et parcours professionnels : la logique de disponibilité du poste doit succéder à celle d'adaptation au poste directement liée aux compétences du moment du/de la salarié-e (en vertu du concept de méritocratie). <i>Le bilan de compétence se substituera à la qualification professionnelle.</i>	Filière et parcours scolaires : la logique d'acquisition de diplômes (figés) doit succéder à celle d'acquisition de compétences (à acquérir tout au long de la vie). <i>Le livret de compétences se substituera au diplôme.</i>
Management par objectifs.	Pédagogie par objectifs.
Évaluation d'un savoir opérationnel.	Évaluation d'un savoir dans une situation donnée (« situation-problème issue de la vie »).
Référentiels des activités professionnelles.	Référentiels de connaissance.

Dans les deux sphères, on peut noter un net infléchissement vers l'individualisation.

Que doit-on craindre?

Sans être exhaustif, citons les principales conséquences qui sont à craindre, pour les élèves comme pour les enseignant-es, avec la mise en place de ce système d'évaluation par compétence :

- **L'enseignant-e deviendra un-e coach** chargé-e, à travers la pédagogie dite active (« apprendre en faisant »), d'inculquer aux élèves des comportements et savoirs-être, observables et exigibles dans l'entreprise.
- **Surcharge de travail pour l'enseignant-e, inhérente au dispositif lui-même** : elle résulterait en effet de l'hyper-rationalisation du processus d'apprentissage qui est décomposé en une somme de micro-procédures intermédiaires dont la somme est censée contribuer au tout, ce qui se traduira concrètement par une **multitude d'items minimalistes à renseigner...** d'où l'aspect chronophage inévitable!

- Il s'agit de **préparer psychologiquement les élèves** (perçu-es uniquement comme de futur-es salarié-es) à **l'idée générale de flexibilité** : intégration sur un marché du travail de plus en plus flexible et remise en cause permanente des acquis, opérée par le biais de l'évaluation ou auto-évaluation tout au long de la vie.

Cette situation contribuera à **développer une culture de l'évaluation chez les évaluateurs/évaluatrices, et surtout à générer chez les évalués-es, pression, stress... et burn-out !**

- La démocratisation scolaire, promise par le système des compétences, doit être comprise comme la réussite de chaque individu, associée à celle de l'efficacité, mesurée par les performances des élèves et du système éducatif lui-même. Il est donc **synonyme d'un renforcement du contrôle social qui s'exercera sur les élèves, les enseignant-es et les établissements scolaires et dont l'efficacité sera renforcée par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, NTIC** (Livret personnel de compétences numérique, Espace numérique de travail Entea...).

La loi travail propose l'inversion de la hiérarchie des normes, **l'évaluation par compétence propose l'inversion des priorités de**

l'école : former le ou la salarié-e (précaire), éduquer le ou la citoyen-ne et, en dernier lieu, instruire l'individu. Avec ces dispositifs imposés par le monde de l'entreprise que sont les compétences, l'apprentissage, les mini-entreprises (et la peste publicitaire qui va avec), le partenariat école-entreprise... dont le but est d'inculquer l'esprit d'entreprendre, ce sont les principes fondateurs des valeurs républicaines et la laïcité qui se trouvent menacés (et ce, bien plus que par le fait religieux!). Les logiques néolibérales qui sont à l'origine des réformes de la santé, des retraites et plus récemment du code du travail (loi El Kohmri), sont les mêmes qui sont à l'œuvre ici dans ce système de compétences. **Tout comme nous avons rejeté vigoureusement le projet El Kohmri, nous devons boycotter celui des compétences (qui contribuera à nous assujettir un peu plus), pour réclamer une école qui éduquera et formera nos jeunes afin que ces dernier-es soient en mesure d'opérer les changements dont notre société a tant besoin.**

Verdict du procès des JRE : la diffamation reconnue.

**Chronique d'une affaire
... à suivre encore**

LUTTE ANTI RÉAC



Le jugement, rendu le 19 mai 2016 par le tribunal correctionnel de Tours, reconnaît la diffamation dont a été victime, au printemps 2014, notre collègue de l'école Blotterie (Joué-lès-Tours), accusée d'attouchements, dans une vidéo publiée par l'association JRE (Journées de Retrait de l'École) sur son site.

Les représentantes de l'association JRE sont reconnues coupables de diffamation et de complicité de diffamation. Mmes Hassan et Belghoul sont condamnées respectivement à des peines d'amende de 4 000 et 5 000 euros et à verser solidairement 12 000 euros de dommages et intérêts ainsi que 1 000 euros chacune au titre de l'article 475.1 du code de procédure pénale.

Rappel des faits :

Farida Belghoul, proche de l'extrême droite, fondatrice du mouvement, et Dalila Hassan, représentante locale des JRE, ont réalisé et diffusé sur internet une vidéo où Mme Hassan accuse une enseignante d'école maternelle de Joué-lès-Tours, d'avoir fait se déshabiller un garçon et une fille de 3 ans afin de se montrer et de se toucher les parties génitales devant la classe. La vidéo se terminant par un panneau sur fond noir « vaincre ou mourir ». Ces allégations mensongères et calomnieuses, prétendument basées sur le témoignage de la mère du petit garçon, ont rapidement été écartées par l'enquête de police auprès de tous les témoins. Quant à la famille de la petite fille supposée impliquée, elle a soutenu notre collègue. Cependant le préjudice était fait. Les menaces de morts se sont multipliées sur les réseaux sociaux, obligeant l'enseignante à changer d'école et à déménager.

Par ailleurs, cette affaire montée de toutes pièces pour faire un buzz médiatique quelques jours avant une journée de retrait de l'école, a pris une

tournure politique avec les élections municipales. Belghoul et Hassan pensaient trouver là un exemple pour dénoncer une soi-disant attitude perverse du corps enseignant et plus largement pour remettre en cause l'égalité fille-garçon à travers la dénonciation de la prétendue théorie du genre. Toute aussi inquiétante était la diffusion par un des candidats aux élections municipales (monsieur F. Augis, candidat UMP, qui sera élu maire) de lettres dont la teneur ressemble étroitement aux propos des JRE. Une affaire en quelque sorte préparée...

Au procès, les JRE nient toute responsabilité

Nous étions quelques dizaines d'enseignante-es et de militant-es de Sud et de Solidaires, présent-es à Tours pour soutenir la collègue devant le tribunal correctionnel lors du procès en mars dernier.

Les propos des militant-es et soutiens des JRE furent édifiants : obsédés-es par leur homophobie, ils-elles fustigent, suivant un protocole rodé et répétitif, un grand complot contre la famille et l'enfance dénonçant tout ce qui a trait à l'éducation sexuelle, les albums pour la jeunesse et l'ensemble des enseignant-es qui sont, d'après eux et elles, des « maillons de la chaîne » visant à l'établissement du « nouvel ordre mondial » homosexuel, masturbatoire et pornographique qu'ils-elles prétendent combattre.

Les deux assignées ont nié leur responsabilité dans la vidéo, en accusant, soit l'autre, soit un obscur cameraman

disparu depuis... Discours de Farida Belghoul rodé, arrogant, méprisant. À aucun moment les prévenues n'ont essayé de plaider l'erreur, ni n'ont exprimé un quelconque regret vis-à-vis de l'enseignante. Nuire à l'école publique est un de leur objectif. La collègue victime n'est qu'un prétexte pour y arriver.

Le nouveau maire de Joué-lès-Tours (élu le week-end après les faits avec 200 voix d'écart), cité comme témoin, a nié toute responsabilité dans un tract, diffusé sous ses couleurs dans les boîtes à lettres des cités alentours, sur un hypothétique enseignement de la théorie du genre dans les écoles de la ville.

Sud éducation 37 se félicite de ce jugement exemplaire qui, par les peines prononcées, reconnaît la souffrance professionnelle ainsi que le lourd préjudice, tant professionnel que personnel, subi par notre collègue injustement diffamée.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu, malgré nos demandes, d'implication des autres syndicats enseignants dans cette sordide histoire qui aurait dû dépasser les barrières syndicales...

Affaire à suivre : F. Belghoul et D. Hassan ont fait une procédure d'appel. Le procès aura lieu lundi 26 septembre à 13h30 devant la cour d'appel d'Orléans.

Nous serons là pour soutenir notre collègue et pour défendre une école émancipatrice, libérée des préjugés et des idéologies réactionnaires.

Sud éducation Indre et Loire

Région Île de France : plan d'austérité sur les droits des femmes !



DROITS DES FEMMES

Lors de sa campagne pour les élections régionales, Valérie Pécresse, en pleine action de communication autour du « nettoyage » d'un camp rom expulsé, avait fièrement énoncé la maxime féministe de l'année : « Rien de tel qu'une femme pour faire le ménage ! ». Quelques mois plus tard, la politique de la nouvelle majorité à la tête de la région Île de France vient confirmer le haut degré de conscience féministe de V. Pécresse et des élu-es issu-es des Républicains. Tout cela sous couvert de « réalisme budgétaire » (comprendre austérité et parti pris budgétaire)...

Un centre d'étude féministe réorienté

La région a en effet décidé la baisse de 30% des subventions allouées au Centre Hubertine Auclert. Cet organisme, rattaché à la région, œuvre à la promotion de l'égalité femmes-hommes en produisant des expertises fouillées (dans notre champ professionnel, plusieurs études sur les manuels scolaires), en menant des campagnes de sensibilisation, comme récemment sur le cybersexisme, en proposant des

formations de qualité. Cette baisse de ressources financières va obliger le centre à réduire ses activités. À plus long terme, les salarié-es du centre, dont certain-es sont syndiqué-es à Asso (syndicat affilié à Solidaires), s'inquiètent de sa pérennité... Et dans l'immédiat, la réorientation de la politique du centre fait aussi objet de craintes, on ne peut plus légitimes, quand on sait que parmi les représentant-es de la région au Conseil d'Administration du centre figure désormais un élu proche de Sens commun (mouvement politique lié à la Manif pour Tous), et que la nouvelle présidente du centre veut faire entrer au C.A des représentant-es des entreprises.

Autre motif de colère des associations féministes franciliennes : la suppression du Pass contraception proposé jusqu'alors dans les lycées de la région. Depuis 2011, des coupons pouvaient être distribués aux lycéennes pour avoir accès auprès des infirmière-scolaires, gratuitement, à l'offre contraceptive (consultation, prise de sang, contraceptifs). Ces coupons sont aussi utilisables auprès de certains médecins et pharmacies. Sous le

prétexte fallacieux que ce Pass était peu utilisé, V. Pécresse a décidé de sa suppression. Les personnels de santé des établissements, et des organisations telles que le Planning familial, dénoncent ce coup porté à un dispositif de prévention qui permettait de toucher des publics parfois éloignés des centres de planification, notamment en milieu rural. La politique d'accès à la contraception, gratuite pour les mineures et les jeunes majeures, est ainsi sapée par la région Île de France, sans aucune considération pour les enjeux sanitaires et la réalité du terrain que connaissent bien les personnels en première ligne dans les établissements.

La lutte pour défendre les droits des femmes reste donc plus que jamais nécessaire, à l'heure où le lobbying exercé par les franges les plus réactionnaires de notre société porte ses fruits auprès des élu-es, aussi bien à l'échelle nationale (reculs du gouvernement sur les ABCD de l'égalité et sur la PMA) que locale.

**Sud éducation
Seine-Saint-Denis**

Annonces sur les salaires et l'évaluation des enseignant-es

OPA sur les enseignant-es et normalisation managériale

GESTION DU PERSONNEL

Personne n'est dupe

Après des annonces plus ou moins crédibles sur les routier-es, les intermittent-es, les dockers/euses, les cheminot-es, les contrôleurs/euses du ciel, les agent-es de la RATP... voici le tour des enseignant-es. Le pouvoir, déstabilisé par une mobilisation profonde contre son projet de loi Travail, a tenté de prévenir la généralisation des grèves par une succession de mesures catégorielles, dévoilées ou mises en scène au printemps dernier.

Comme par un heureux hasard, les augmentations de salaires des enseignant-es commenceront à prendre effet début 2017, quelques mois avant l'élection présidentielle et les législatives. Personne n'est dupe ! Le gouvernement tente ainsi une OPA sur les enseignant-es, espérant acheter la paix sociale et leurs voix pour les scrutins à venir. Il ne parviendra cependant pas à acheter l'oubli des contre-réformes qu'il a imposées au service public d'éducation : rythmes scolaires, réforme du collège, maintien des réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels, poursuite de la casse des RASED et du service public d'orientation...

Impossible aussi pour les personnels d'oublier l'alourdissement de leur charge de travail, la casse des statuts et la dégradation des conditions de travail de tous les personnels, accentuée encore dans l'Éducation prioritaire.

Tout cela dans le cadre d'une loi d'orientation dite « de refon-

dation » qui accélère le démantèlement du service public national de l'éducation et l'adaptation de l'école aux besoins du capitalisme contemporain.

La dégradation et l'alourdissement des missions et des conditions de travail ne se monnaient pas. Loin de nous inciter à stopper nos mobilisations, ces gestes gouvernementaux doivent nous indiquer une chose : plus que jamais c'est le moment de lutter.

Toujours davantage d'inégalités

Personne ne va refuser des augmentations de salaire, après tant d'années de blocage et de baisse du niveau de vie¹. Pour autant, les annonces ministérielles vont, dans leur distribution, à l'inverse des revendications égalitaires de Sud éducation.

L'augmentation des salaires ne vise que les enseignant-es, laissant ainsi de côté tous les autres personnels de l'éducation et en particulier les agent-es, les personnels administratifs, les précaires de la vie scolaire et administrative, les AESH, bref toutes celles et ceux qui ont déjà les plus bas salaires.

Entre enseignant-es même, l'évolution des carrières « au mérite » est maintenue et renforcée. La mise en place d'une « classe exceptionnelle » vient élargir encore l'écart de rémunération entre un-e débutant-e et un-e enseignant-e prétendument « méritant-e » en fin de carrière. Si aujourd'hui, pour l'ensemble des enseignant-es, l'écart

entre l'échelon le plus faible et le plus élevé est de 434 points, il sera en 2020 de 582 points, entre les débutant-es et les méritant-es. La classe exceptionnelle sera en effet réservée à celles et ceux qui occuperont des missions particulières et aux plus « méritant-es ».

On voit bien la logique managériale qui cherche à créer toujours plus de concurrence et de division entre les personnels : entre les directeurs/trices d'écoles et les adjoint-es, entre celles et ceux à qui les chef-fes d'établissement et les recteurs/trices attribueront des missions particulières en récompense de leur loyauté et les autres, etc.

Toujours la carotte, toujours le bâton

Le ministère veut officiellement supprimer le système actuel d'évaluation et de notation des enseignant-es : ce serait bon débarras ! Mais c'est une illusion, puisque les changements sont cosmétiques. La logique reste la même, sinon pire encore. « *Je souhaite passer d'une gestion administrative à une gestion des ressources humaines* » affirme Najat Vallaud-Belkacem. Nous sommes bel et bien dans la poursuite de la normalisation managériale de la gestion de l'éducation nationale.

Le ministère veut remplacer les inspections actuelles par 4 rendez-vous d'inspection -après 7 ans, 13 ans, 20 ans, puis en fin de carrière. À chaque fois, l'évaluation pourra déboucher sur une accélération de carrière... ou pas. La date de l'ac-

cès à la hors classe et l'accès à la classe exceptionnelle dépendront ainsi de ces évaluations (la hors classe sera désormais pour tou-tes, certes, mais pas du tout au même moment. De fait, elle est remplacée par une nouvelle classe exceptionnelle, elle, réservée à certain-es... comme l'ancienne hors classe). Le ministère affirme vouloir maintenir une double évaluation des enseignant-es du 2nd degré par le chef d'établissement et par l'inspection.

Différentes inspections dans une carrière débouchant sur des évolutions différenciées des rémunérations (accès précoce ou tardif à la hors classe, accès ou non à la classe exceptionnelle), cela ressemble pour l'essentiel à s'y méprendre à ce qui existe aujourd'hui, exceptés les flous de la nouvelle gestion managériale.

Les revendications de Sud éducation

À l'inverse des choix ministériels, nous revendiquons l'augmentation générale des salaires et

la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique. Sud éducation revendique immédiatement une augmentation, inversement proportionnelle aux salaires, pour réduire l'éventail des rémunérations entre les différentes catégories de personnels, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros net et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite.

Nous combattons toute rémunération « au mérite ». Nous revendiquons :

- **l'intégration aux salaires des indemnités générales (Isae, Isoe) ;**
- **la compensation des tâches ou missions supplémentaires et des conditions de travail difficiles par des réductions des services ;**
- **la baisse du temps de travail pour l'ensemble des personnels.**

Sud éducation est opposé à la notation, aux inspections, à l'évolution différenciée des carrières.

Contre les divisions et la mise en concurrence, Sud éducation

revendique une évaluation purement formative, complètement déconnectée de la progression des carrières et des rémunérations, une évaluation qui favorise la coopération et le travail en équipe, et une véritable formation. Cela passe par une réforme profonde de la formation initiale des enseignant-es, mais aussi, par un droit réel à la formation continue choisie, sur temps de travail, pour tou-tes, et par une augmentation drastique des droits à congés formation.

Sud éducation appelle les personnels à ne pas se laisser endormir par ces annonces électoralistes. Elles doivent nourrir une conviction : c'est le moment d'amplifier les mobilisations pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

Sud éducation Loire

à partir de l'expression nationale de la fédération Sud éducation du
3 juin 2016

¹ cf. encadré « Pouvoir d'achat et qualité de vie »

Pouvoir d'achat et qualité de vie

Le pouvoir d'achat d'un salaire net est la quantité de biens et de services qu'il permet d'acheter. Si un salaire net a augmenté de 10% alors que les prix ont monté de 20%, son pouvoir d'achat a baissé. Quand les salaires stagnent alors que l'inflation existe, même faible, le pouvoir d'achat diminue. La notion de pouvoir d'achat permet donc de tenir compte de l'inflation. Elle est cependant entachée de l'idéologie consumériste, et pas seulement dans son vocabulaire. Elle ne peut pas selon nous servir de base aux revendications d'un syndicalisme de transformation sociale.

Quand Sarkozy a « défiscalisé » (en fait supprimé toute cotisation sur) les heures supplémentaires, il l'a fait en invoquant l'augmentation du pouvoir d'achat que cette mesure permettait. Mais c'était au prix de l'affaiblissement de la protection sociale, dans une logique d'individualisation qui ne peut que desservir les salarié-es. Dans l'autre sens, gagner une santé 100% gratuite prise en charge pour tou-tes intégralement par la sécurité sociale, ce ne serait pas une régression, même à pouvoir d'achat constant ! S'il y a davantage de biens et de services qui deviennent gratuits, financés par la solidarité sociale, le pouvoir d'achat n'a pas besoin d'augmenter pour que notre niveau et notre qualité de vie s'améliorent.

Il n'est bien entendu pas question de renoncer aux revendications sur l'augmentation des salaires, bien au contraire, alors que les inégalités se creusent et que les profits et les dividendes explosent. Mais n'oublions pas que le salaire c'est une part individuelle et une part collective, socialisée, à travers les cotisations, et qu'une augmentation (ou une baisse) des cotisations dites patronales, c'est aussi une augmentation (ou une baisse) de nos salaires.

Nous ne voulons pas nécessairement acheter plus, nous voulons vivre mieux ! Augmentation des salaires (salaires nets et cotisations) ! Extension de la protection sociale, des services publics, de la gratuité !

Sud éducation Loire

Atmosphère sécuritaire : Répression policière, politique et judiciaire

RÉPRESSION

Le cynisme avec lequel le gouvernement utilise la peur des attentats pour briser toute forme d'opposition à sa politique crève les yeux. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, la mise en place de l'état d'urgence s'est vite révélée un blanc-seing donné à Hollande pour instaurer tout un arsenal répressif policier, judiciaire et politique dont l'objectif était bien plus large que celui, affiché, d'assurer la sécurité du territoire.

Au moment de sa première reconduction, fin février 2016, Amnesty International pointait déjà la disproportion et les dérives « liberticides » du dispositif. De son côté, *Le Monde*, dans un article du 25 février, titrait : « L'état d'urgence repart pour trois mois, malgré un bilan contesté et mitigé ». Il y soulignait, entre autres choses, que sur les 3397 perquisitions menées, 5 seulement avaient débouché sur l'ouverture d'une procédure par le parquet antiterroriste de Paris. Les peuples qui sacrifient leur liberté pour un peu plus de sécurité ne risquent-ils pas de perdre les deux ?

Hollande décréta l'état d'urgence le 14 novembre 2015, lendemain des attentats qui frappèrent à plusieurs reprises à Paris et St-Denis. Quelques jours plus tard, devait se tenir une grande manifestation contre la COP 21, sommet international prétendant vouloir limiter le réchauffement climatique. Elle est finalement interdite par le gouvernement, mais un rassemblement a tout de même lieu à République. Cette journée marque un tournant dans la manière dont le gouvernement a décidé de traiter toute forme de contestation : « encadrement » très strict et massif de la manifestation par un dispositif policier imposant, puis dispersion musclée qui va devenir la règle dans les mobilisations à suivre : passage, charges de CRS, gazage aux lacrymos, puis interpellations. Enfin, dans un second temps, décrédibilisation politique et médiatique du mouvement

pour justifier cette façon de faire. De nombreuses personnes, pas seulement des militant-es, s'interrogent déjà, dans les semaines qui suivent, sur les incohérences de cet état d'urgence qui gaze des manifestant-es « pour leur sécurité », qui estime que les rassemblements massifs doivent être interdits car ils ne peuvent être sécurisés (mais qui autorise la tenue des événements mercantiles tels que les marchés de Noël, pourtant cibles potentielles, eux aussi), qui renforce beaucoup moins les contrôles, comparativement, dans les grands magasins ou dans les transports.



Avec l'émergence de la contestation de la loi El Khomri, à la fois sur le front des manifestations et du mouvement « Nuit debout », l'escalade de l'arsenal policier engendrant forcément des violences a été sans précédent : utilisation systématique de gaz lacrymogènes (dont on ne sait toujours pas ce qu'ils peuvent contenir pour provoquer autant d'intoxications), présence massive des forces de l'ordre pour encadrer les cortèges, de plus en plus pour ouvrir la marche, ma-

traquages et charges brutales, flash-balls, grenades de désencerclement, canons à eau, sans parler des fouilles pour confisquer jusqu'aux sérums physiologiques, lunettes de piscine et foulards (on connaît bien sûr l'extrême dangerosité de ces trois armes !). La simple détention de l'un de ces trois éléments a pu amener à être interdit-e d'accès au cortège, parfois placé-e en garde-à-vue. Le nombre de blessé-es (dont certain-es grièvement : comas, perte d'un œil,...) s'est compté par centaines, ces derniers mois.

Le gouvernement, pour briser l'opposition à son projet de loi et justifier la présence policière croissante aux manifestations, n'a reculé devant aucune facilité langagière et aucun argument fallacieux : la rhétorique du casseur est venue progressivement se substituer à la lutte contre le terrorisme pour justifier les contrôles abusifs avant d'accéder aux manifs, les interdictions d'y participer, la surveillance des syndicalistes, ... Quoi de mieux pour dissuader d'aller en manifestation que de pointer des violences, en évitant bien sûr d'expliquer ce qui les motive, les provoque (le terme de violence n'a jamais été employé par les gouvernant-es concernant la police, rarement par les médias), la victimisation des blessé-es, du côté policier, face à la minoration du nombre et de la gravité, côté manifestant-es, récupération d'incidents en marge pour en faire des généralités. Combien se sont indigné-es, à la suite de Cazeneuve et

Valls, de l'odieuse « attaque » de l'hôpital Necker dédié au soin des enfants ? Sans chercher à savoir qui en était l'auteur, pourquoi des affrontements s'étaient cristallisés à cet endroit (présence policière accrue de chaque côté du parcours à cet endroit, avec tirs croisés de gaz lacrymogènes et des canons à eau empêchant de passer !). Le vocabulaire dévoyé dans la bouche des politiques a été constamment relayé par les médias dominants : des « casseurs » de vitres dénoncés par des « casseurs » de vie, la Maire de Paris dénonçant la « privatisation » de l'espace public par « Nuit Debout » quand elle donne plein de contrats publics à des entreprises privées. Les vitres brisées de Necker pour faire oublier les milliers de postes supprimés dans la domaine de la santé. Parfois la manipulation est trop grosse, et ce sont des parents d'enfants hospitalisés à Necker qui se sont chargés de dénoncer cette récupération, tandis que les réseaux sociaux tentaient de contrebalancer la propagande médiatique des patrons, de rappeler que la grève est un droit, un moyen de lutter et de gagner ou de conserver d'autres droits. Un droit qu'exercent travailleur-ses des raffineries, de la santé, de l'éducation, des transports, ... Ces réseaux se sont chargés de remettre dans les esprits qu'une grève n'est pas une « prise en otage », que les violences sont bien plus grandes, bien que cachées, du côté de la police, du patronat. Face à cette dissuasion par la violence, par la peur, par le discrédit, est apparue une solidarité inédite et hétérogène en tête de cortège, dont il sera important de suivre la voie lors des mobilisations à venir.

Décrédibiliser la mobilisation anti loi travail ne suffit pas toujours pour avoir l'assentiment « populaire ». Aussi, dans un dernier temps, le gouvernement a jugé nécessaire de « prouver » juridiquement ce qu'il affirmait déjà médiatiquement :

les militant-es, manifestant-es, grévistes, ne seraient qu'un ramassis de casseur-ses dont le seul but serait une violence aveugle. Il s'est donc employé à trouver son lot de boucs émissaires à traîner devant la justice pour répondre de leurs « odieux » crimes. Le réseau militant syndical et politique s'est révélé un véritable vivier, de même que les victimes de violences policières dont il fallait justifier qu'elles se soient retrouvées dans cet état. Gardes à vue, comparutions immédiates, amendes fortes accompagnées parfois de peines de prison avec ou sans sursis, perquisitions de locaux syndicaux ont commencé à pleuvoir.



N'oublions pas la répression syndicale qui l'accompagne : l'arrivée de cette soi-disant gauche au pouvoir marque le retour aux sanctions professionnelles, révocations, acharnement des patrons avec soutien de l'État, quand le patron n'est pas l'État lui-même, comme à la Poste ou Air France. Le préfet de Paris est allé jusqu'à ordonner de nasser la Bourse du Travail pour filtrer les grévistes en Assemblée Générale.

Parmi ces militant-es, certain-es sont touché-es doublement. On peut effectivement s'étonner de voir des lycéen-nés sanctionné-es en

conseils de disciplines avant même que la justice ne se soit exprimée sur leur situation... Et s'interroger sur notre rôle d'éducateur-trice dans les établissements : doit-on être à leurs côtés dans la lutte, les accompagner pour maintenir la sécurité ou éviter les altercations, rester neutres, condamner les actes que l'on désapprouve, voire dénoncer ceux qui se révéleraient illégaux ?

Renouvelé tous les trois mois, susceptible de devenir permanent, l'état d'urgence continue d'alimenter l'arsenal répressif du gouvernement, luttant aveuglément et sans discernement aussi bien contre le terrorisme que contre l'opposition politique, dans une dérive sécuritaire et autoritaire bien prévisible. Personne ne semble s'inquiéter du détournement de son objectif initial, objectif dont il devient d'ailleurs urgent de débattre : peut-on réellement lutter contre le terrorisme à coups de gardes-à-voir, de perquisitions, d'assignations à résidence, d'une présence policière et militaire sans cesse accrue, de « tests de radicalisation » (y compris à l'école, comme il l'a été proposé cet été), de déclarations de guerre ? N'est-on pas plutôt dans la recherche d'un « sentiment de sécurité » ? Rechercher une réelle sécurité est-il possible ? La succession d'attaques à travers le monde, leur fréquence tendent à prouver le contraire. Et en termes de « sentiment de sécurité », vue la psychose ambiante, on est loin du compte. De là à affirmer que c'est bien pratique pour prolonger l'état d'urgence...

**Sud éducation
Hauts-de-Seine**

Sud éducation soutient les enseignant-es en lutte et le syndicalisme indépendant¹

PALESTINE

À Beethléem, Isaac et Igab sont profs d'anglais, Firas enseigne l'EPS et Jamal les sciences naturelles. En plus de l'occupation israélienne, ils dénoncent la politique de l'autorité palestinienne (AP) qui applique à la lettre les injonctions d'Israël et de la communauté internationale : explosion du budget sécurité, répression des mouvements sociaux et d'opposition à la colonisation, ultra-libéralisme, austerité, baisse des dépenses sociales, gel des salaires des fonctionnaires, fin des subventions sur les produits de base... Leur salaire de quelques centaines d'euros est insuffisant quand le coût de la vie en Cisjordanie est similaire aux pays occidentaux, la plupart des produits étant taxés par l'occupant israélien.

En 2013, malgré les menaces de licenciement, ils ont participé aux protestations réclamant des augmentations de salaires. Après quelques jours de grève, le gouvernement et le «syndicat» officiel des enseignant-es ont annoncé avoir trouvé un accord pour une augmentation de 10 %. Elle n'est jamais venue, et la promesse du syndicat, en 2014 et 2015, d'organiser une mobilisation nationale n'a pas été tenue.

Mobilisation massive des enseignant-es

En février 2016, avec la constante dégradation des conditions de travail et l'immobilisme du syndicat, Igab, Isaac, Firas et Jamal ont fait partie des premier-ères enseignant-es à crier leur ras-le-bol sur les réseaux sociaux et à appeler leurs collègues à cesser le travail pour obtenir l'application de l'accord de 2013, des expressions relayées

immédiatement dans tout le pays. Quand ils-elles ont appris qu'en 2013 aucun accord n'avait été vraiment signé, la lutte a pris comme une traînée de poudre, le 13 février. En quelques jours, 80% des enseignant-es du pays ont débrayé et se sont organisé-es en comités de lutte, avec un-e délégué-e par établissement et un-e délégué-e régional-e représentant une trentaine d'établissements. Un grand rassemblement se déroulait tous les mardis à Ramallah où les délégués étaient appelé-es à organiser la grève localement, débattre et voter les actions à conduire jusqu'au mardi suivant. Le comité de Bethléem était organisé démocratiquement, toutes les décisions et mandatement des délégués étaient définis par la base en assemblée générale.

Contre cette mobilisation, l'AP a mis en place des mesures qui n'ont rien à envier à l'occupation israélienne : check-points aux abords de Ramallah, fermetures de routes, fouille des transports en commun, arrestations, menaces, chantages, passages à tabac, déploiement de forces anti-émeutes... Tous les moyens étaient bons pour discréditer les grévistes : diffamation dans les médias, accusation d'être à la solde du Hamas, désignation du « syndicat » officiel comme seul représentant des enseignant-es, utilisation des hauts-parleurs des mosquées et faux appels sur Facebook à reprendre le travail, envoi d'étudiant-es remplaçant-es... Malgré cela les grévistes ont tenu, soutenu-es par la population. Le 7 mars ils-elles étaient plus de 35.000 à manifester à Ramallah.

Quand l'Autorité Palestinienne a annoncé la signature d'un accord

promettant une augmentation de 10 % qui s'échelonnait sur les deux ans à venir, les enseignant-es ont voté la fin de la mobilisation et la reprise des cours, le 20 mars, au terme de près de 6 semaines de grève. Mardi 22 mars, ils-elles se sont remobilisé-es à Ramallah pour contraindre le gouvernement à présenter l'accord signé.

Quand nous avons rencontré Igab, Isaac, Firas et Jamal, ils restaient vigilants mais confiants sur l'application de cette augmentation. Face à une Autorité Palestinienne et un syndicat officiel totalement discrédités, ils sont prêts à repartir en lutte mais se consacrent aujourd'hui à la création d'un syndicat indépendant.

Sud éducation soutient la lutte des enseignant-es palestinien-nes :

- pour leurs salaires et conditions de travail,
- pour la création d'un syndicat de lutte, indépendant et démocratique.

Sud éducation soutient plus généralement la lutte des travailleur-ses et du peuple palestinien contre l'occupation militaire, politique et économique, et réaffirme son engagement, avec l'Union syndicale Solidaires, dans la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) visant à faire pression sur l'État d'Israël contre sa politique d'apartheid, de non respect du droit international et des droits humains.

Sud éducation Lorraine

¹ voir ici le compte-rendu complet de la délégation syndicale en Palestine : <https://www.solidaires.org/Compte-rendu-de-la-mission-en-Palestine>.

Le 6 juin 2016, Sud éducation 12 s'est entretenu avec Nuit Debout Rodez



NUIT DEBOUT

Sud éducation 12 : Comment s'est créée Nuit Debout Rodez ?

Nuit Debout Rodez : On est né le 9 avril pendant et après la manifestation contre la Loi Travail, à l'initiative d'un groupe spontané qui s'est dit « Après la manif, on rentre pas ! ». Le Kiosque du Jardin Public a été occupé et Nuit Debout s'est retrouvée tous les soirs, dans un premier temps, puis a décidé de se réunir « seulement » 4 soirs par semaine pour pouvoir être à la fois dans l'organisation et dans l'action.

Sud éducation 12 : Quels sont les objectifs de Nuit Debout Rodez ?

Nuit Debout Rodez : Pour nous, il y a 2 enjeux parallèles et complémentaires. Le premier est de créer un espace de réappropriation de la parole politique, de faire venir des personnes qui s'étaient éloignées de l'action collective. Et ça vit bien puisqu'il y a, assez régulièrement, de nouvelles personnes qui viennent ; il y en a qui passent seulement, il y a ceux et celles qui reviennent et qui deviennent très actifs-ves. Le deuxième intérêt étroitement lié au premier, bien sûr, c'est de résister au projet de Loi Travail et son monde. C'est-à-dire

le resituer dans un contexte avec des actions dirigées, par exemple, contre les banques, les partis politiques traîtres et les médias dominants. La lutte doit converger pour pouvoir gagner.

Sud éducation 12 : Ce qui saute aux yeux immédiatement dans une assemblée de Nuit Debout Rodez, c'est son fonctionnement horizontal qui, forcément, nous intéresse à Sud éduc 12. Comment procédez-vous ?

Nuit Debout Rodez : Oui, le principe est celui d'une assemblée populaire avec effectivement un fonctionnement horizontal, assez mouvant ; on n'a pas de chef-fe, pas de porte-parole, on veille à ce que les tâches dans les commissions puissent tourner. On fait 2 assemblées générales par semaine.

Sud éducation 12 : Mais Nuit Debout Rodez, c'est aussi des actions concrètes ?

Nuit Debout Rodez : Depuis 2 mois, nous avons fait des tracts, des affichages ; nous avons relayé les appels intersyndicaux à manifester ou à se rassembler. Nous avons mené 2 actions ironiques

sur le marché de Rodez. Mais ce sont aussi des soirées projections de films et de courts métrages, des débats à thèmes (la Loi Travail bien sûr mais aussi la lutte des classes, la société de consommation, la démocratie etc...). Nous avons organisé 2 manifs nocturnes aux flambeaux, bruyantes, pendant lesquelles nous avons redécoré la ville.

Sud éducation 12 : Quand on vous voit « fonctionner », nous, syndicalistes de Sud éducation 12, sommes impressionné-es par votre efficacité, aussi bien sur la rotation de la prise de parole par exemple que sur la logistique. Comment faites-vous ?

Nuit Debout Rodez : On reprécise bien, à chaque AG, les modalités de prise de parole et les participantes veillent à une auto-censure, une auto-modération dans un climat de grande bienveillance. Mais Nuit Debout existe seulement depuis 2 mois et nous espérons qu'elle saura résister à l'épreuve du temps, alors nous restons humbles...

Sud éducation Aveyron

Les enseignements artistiques, un des vecteurs d'une école émancipatrice...



STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Sud éducation a organisé, à Créteil, les 4 et 5 février 2016, un stage fédéral autour des enseignements artistiques et de l'école émancipatrice à laquelle nous aspirons.

La formation animée par le groupe de travail « enseignements artistiques » a réuni une quarantaine de stagiaires (adhérent-es ou non de Sud éducation)...

La première journée a débuté par un tour de table qui a permis à chacun-e d'exprimer ses satisfactions professionnelles mais aussi les problèmes qu'il/elle rencontre au jour le jour (conditions de travail, place et sens des enseignements artistiques au sein de l'école). Un cahier de doléances a été mis en place par l'intermédiaire de grandes affiches qui ont été remplies tout au long du stage.

La matinée a été ensuite marquée par l'intervention de la commission « Quelle école ? » de la fédération Sud éducation (avec Pascal Diard et Nolwenn Toutan-Goasdoue) : elle a permis de mettre en lumière les enjeux des enseignements artistiques au sein du projet d'émancipation scolaire et sociale de notre syndicalisme.

L'après-midi a été centrée sur plusieurs interventions tournant autour de l'idée d'alternative pédagogique et de projet d'un enseignement polytechnique. Grégory Chambat, syndicaliste¹, est intervenu sur la notion d'« histoire et de contre-histoire » de l'Éducation nationale.

La fin de cette première journée a été consacrée aux **expériences croisées d'alternatives pédagogiques des enseignements artistiques**. École Freinet (Déborah Gentes) ; lycée autogéré de Paris (Gregory Benzekry, enseignant en éducation musicale). **Professeures impliquées dans des démarches pédagogiques alternatives** (Gwenaëlle Bérillon, enseignante en arts plastiques, a participé au projet Célestin sur le 44 ; adhérente Sud éducation, **Jacqueline Vahé-Desgrouas**, fait partie du Groupe Français d'Éducation Nouvelle et a écrit dans la revue « Dialogue » des articles sur des démarches alternatives en arts plastiques).

La main à la pâte...

La deuxième journée, nous avons mis « la main à la pâte » ! Par ateliers, les stagiaires ont créé des objets artistiques liés à l'émancipation sociale et scolaire. Ces ateliers ont été l'occasion de mettre en action certaines revendications des cahiers de doléances : à savoir une pratique autogérée et collective. Plusieurs réalisations ont émergé : une installation plastique, et deux vidéos (dont l'une contenait une création sonore).

Un stage, de l'avis des stagiaires, réussi ! Vivement l'année prochaine, et un nouveau stage pour une école émancipatrice liée aux enseignements artistiques !

**Sud éducation
Charente Maritime
et Vendée**

¹ Il exerce dans un collège de Mantes-la-Ville (Yvelines) auprès d'élèves non-francophones. Il est membre du comité de rédaction de la revue « N'Autre école », et du collectif d'animation du site « Questions de classe ».

Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local
ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

16

Sud éducation - N°68 - septembre / octobre 2016

Fédération des syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32
e-mail : fede@sudeducation.org